



JEUDI DE LA PREVENTION

«Mettre en place un système organisé pour la prévention des risques : modalités de mise en œuvre d'un Système de Management de la Sécurité»

Jeudi 30 mars 2017

Le service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) a organisé le jeudi 30 mars 2017 une rencontre sur le thème de la **mise en place un système organisé pour la prévention des risques : modalités de mise en œuvre d'un Système de Management de la Sécurité (SMS)**».

Cette rencontre a été animée par Alizée NOE et Lise BONIFACIO, ingénieurs en prévention.

La mise en place d'un système de management de la sécurité permet de favoriser l'atteinte des objectifs de prévention, cela peut cependant paraître chronophage et inadapté aux collectivités. Cette matinée va permettre d'identifier les parties prenantes indispensables de cette démarche ainsi que les pistes d'adaptation au contexte particulier des collectivités.

L'objectif de cette rencontre est de présenter et d'échanger autour de la construction d'un système de management de la sécurité adapté aux collectivités.

SOMMAIRE

I. Les points à retenir	2
a) Présentation : Système de management de la santé et de la sécurité au travail	2
b) Cas pratique : Construction d'un SMS pour les collectivités	3
II. Bilan de la journée	3
a) Les participants.....	3
b) Les questions	4



I. Les points à retenir

a) Présentation : Système de management de la santé et de la sécurité au travail

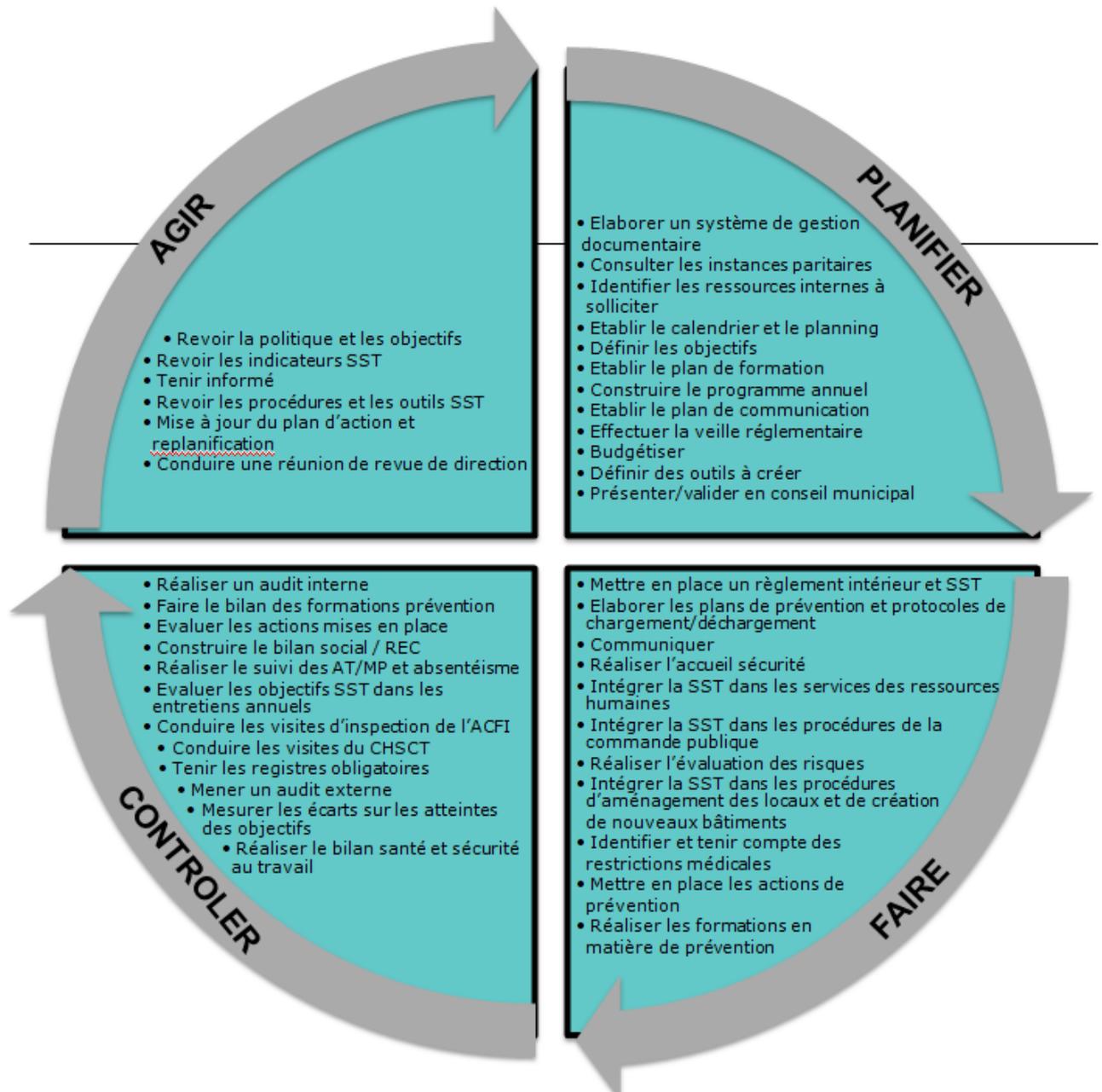
Un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMS) est un dispositif de gestion combinant personnes, politiques, moyens et visant à améliorer les performances d'une entreprise en matière de santé et de sécurité au travail (SST). Il permet de mieux maîtriser l'organisation de l'entreprise et de progresser en continu en intégrant la SST à toutes les fonctions.

La réglementation n'impose aucun système de management de sécurité. Cependant, ces démarches sont un moyen pour l'employeur de répondre à ses obligations générales de sécurité vis-à-vis de ses salariés, et notamment de respecter les principes généraux de prévention.

Chaque SMS s'appuie sur un référentiel qui est un ensemble de disposition de référence, servant de guide pour la construction et la vie d'un système. C'est un outil aidant à prendre les dispositions d'organisation et de gestion nécessaires au respect de la SST et à la recherche d'une amélioration permanente dans ce domaine. Il ne doit pas être considéré comme la finalité de la démarche.

Les référentiels les plus utilisés en management de la santé au travail sont : ILO/OHS 2001 / MASE / OHSAS 18001.

b) Cas pratique : Construction d'un SMS pour les collectivités



II. Bilan de la journée

a) Les participants

La séance a rassemblé 14 personnes et ont principalement accueilli des agents chargés de prévention (responsables et conseillers en prévention) et dans une moindre mesure des DRH.

Les attentes des participants lors de cette rencontre :

- Développement des outils de management
- Lien SST et management
- Motiver l'encadrement sur les questions SST
- Argumentaire pour convaincre à la mise en place



b) Les questions

Lors de cette rencontre, plusieurs interrogations ont émergé :

Question n°1 : La certification est-elle obligatoire ?

Non, il n'y a aucune obligation de se certifier. La certification est un élément moteur à la mise en place de cette démarche, étant donné les contraintes budgétaires engagées pour répondre aux prescriptions du référentiel choisi.

Question n°2 : Coût d'une certification ?

Le coût d'une certification s'articule sur plusieurs niveaux de dépense :

- L'achat de la norme,
- L'intervention initiale de l'auditeur pour l'audit de certification,
- Délivrance du certificat,
- Audit de renouvellement.

Bien souvent s'ajoute le coût d'accompagnement par l'entreprise délivrant le certificat afin de préparer l'audit de certification.

Question n°3 : Mettre en place un SMS avec ou sans culture prévention?

Il est possible de faire les deux. Néanmoins, il peut être plus facile de mettre en œuvre un tel projet lorsque la collectivité possède les prémices d'une organisation en matière de santé et sécurité au travail.

En partant de zéro, toute l'organisation étant à construire, l'atteinte d'une organisation idéale sera plus longue avec d'autant plus de changements à effectuer pouvant démotiver à terme les agents et la direction.

Question n°4 : Différence entre le référentiel et les manuels ?

Le manuel est le recueil de toutes les procédures et processus SST existant au sein de la collectivité.

Le référentiel est davantage un outil global permettant d'identifier les divers « chantiers d'organisation » à mener.